



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ZO-10-2024 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ZO-02-2014, AUX FINS D'AUTORISER
LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET DE TYPOLOGIES
VARIÉES, DE CRÉER DES NORMES ET DE LES AUTORISER DANS LA
ZONE C-2.**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption à sa séance ordinaire du 18 novembre 2024 concernant projet de règlement numéro ZO-10-2024 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014, aux fins d'autoriser les habitations multifamiliales et de typologies variées, de créer des normes et de les autoriser dans la zone C-2, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi, 09 décembre 2024 à compter de 18h00, au lieu habituel des séances situé au 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE l'objet de ce projet de règlement consiste à autoriser les habitations multifamiliales et de typologie variées, de créer des normes et de les autoriser dans la zone C-2 ;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité aux heures ordinaires du bureau ;

DONNÉ à Saint-François-du-Lac, ce 25^{ème} jour de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Guylaine Dancause
Directrice générale et greffière-trésorière